

# Impôts : déclarez vos revenus depuis votre smartphone ou votre tablette

&lt;

LECTURE : 4 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 24/04/2024 - [Impôt sur le revenu](#)

Vous souhaitez déclarer vos revenus depuis un smartphone ou une tablette ? C'est désormais possible grâce à l'application mobile « impots.gouv » qui vous permet d'accéder rapidement à votre espace particulier et à la déclaration en ligne. On vous explique son fonctionnement.

## Nouveautés de la déclaration de revenus en 2024

Pour la campagne 2024 de déclaration des revenus, l'application impots.gouv (téléchargeable depuis votre magasin d'applications en ligne habituel), propose un nouveau service de déclaration en ligne.

Vous pouvez ainsi déclarer sur votre téléphone ou votre tablette les situations les plus simples ne nécessitant pas le dépôt d'une déclaration annexe (revenus fonciers, plus-values, etc.) et/ou signaler des naissances.

## Comment utiliser l'application « impots.gouv » pour déclarer vos revenus ?

&lt;

&lt;

Après avoir téléchargé l'application gratuite et disponible sur [Play Store \(Android\)](#) ou [App Store \(IOS\)](#) et vous être authentifiés, un nouveau service « Déclarer mes revenus » vous est proposé depuis la page d'accueil de l'application mobile.

Le parcours de la **déclaration sur application est simplifié en quatre étapes** :

- 1. Situation** : vous pouvez ajouter/modifier des personnes à charges (enfants mineurs ou majeurs) ou modifier/ajouter votre RIB.
- 2. Revenus** : vous pouvez valider/modifier les montants connus de l'administration et ajouter d'autres revenus
- 3. Charges** : vous pouvez valider/modifier les montants connus de l'administration et ajouter d'autres charges. Certaines charges, couramment déclarées, vous sont suggérées et peuvent être contextualisées en fonction votre situation.
- 4. Récapitulatif** : la dernière page du parcours affiche un récapitulatif des rubriques saisies et une estimation de votre solde d'impôt ou de votre restitution. Vous pourrez alors signer votre déclaration et la corriger ultérieurement si nécessaire.

La déclaration est pré-remplie des informations connues de l'administration fiscale.

## À noter

- Votre déclaration et votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) sont immédiatement disponibles dans la rubrique « Documents » de l'application. Vous pouvez ainsi partager votre avis directement depuis votre smartphone en cas de besoin.
- Les déclarations déposées par smartphone peuvent être modifiées uniquement par smartphone et non via le service de télédéclaration sur impots.gouv.fr, et inversement.
- Si vous avez des éléments à déclarer autres que ceux qui relèvent du périmètre de la déclaration smartphone, vous devrez les saisir en totalité dans la déclaration via le service de télédéclaration sur impots.gouv.fr.

## Quels ajouts et modifications sont possibles sur votre application pour la déclaration des revenus en 2024 ?

### Les ajouts et modifications possibles :

- personnes à charges ou personnes majeures rattachées,
- RIB,
- traitements, salaires, pensions, rentes, revenus de capitaux mobiliers et micro-foncier,
- pensions alimentaires, cotisations syndicales, études et frais de garde des enfants,
- dons, aides aux personnes.

### Les ajouts et modifications qui seront possibles en 2025 :

- modifier la situation de famille (déclarants 1 et/ou 2),
- déclarer des annexes,
- effectuer des changements d'adresse.

#### À savoir

- La déclaration sur smartphone est limitée aux situations fiscales simples, n'impliquant pas de modifications de la situation matrimoniale ou la présence de déclarations annexes.
- Pour les revenus et charges, si le type de revenus ou charges n'est pas proposé dans l'application, le service l'invite à déclarer sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

## Quelles autres fonctionnalités offre l'application en plus de la déclaration de revenus ?

### Localiser les services de la DGFIP

Grâce à son système de géolocalisation, l'application [impots.gouv](https://impots.gouv.fr), disponible sur smartphones et tablettes, vous permet depuis 2023 de localiser les différents services de la DGFIP situés autour de vous et qui vous permettent de réaliser une démarche.

Il peut s'agir d'un service des Finances publiques pour les particuliers ou les professionnels, un espace France Services ou encore un buraliste qui, dans le cadre du paiement de proximité, vous permettra de payer vos impôts, vos factures locales ou hospitalières et vos amendes.

### Prendre rendez-vous

Il est également possible de prendre rendez-vous sur votre application avec votre centre des finances publiques à travers un onglet « contact et RDV ».

Lorsqu'un rendez-vous a été pris, il est possible de le consulter ou de l'annuler depuis la page « Contact », module « Rendez-vous » de l'application

#### À savoir

La période de prise de rendez-vous est allongée pour les usagers, passant de 30 à 45 jours sur l'application. Cet allongement concerne tous les types de RDV, quel que soit l'utilisateur (particulier ou professionnel). Cet allongement permet de mieux gérer les cas d'usagers souhaitant une prise de RDV lointaine et ainsi, de fluidifier la gestion des RDV dans les permanences « Finances publiques » assurées hors des centres des Finances publiques.

[Retrouvez comment déclarer vos revenus sur application et accéder à ces fonctionnalités en ligne sur le pas-à-pas \(fiche 5, 5](#)



[bis et 5 ter\) en téléchargeant le dossier de presse Impôt sur les revenus 2023](#)

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Déclaration de revenus 2023 : les réponses aux principales questions que vous vous posez
- Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2023
- Impôt sur le revenu : mon espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

## En savoir plus sur déclaration de revenu 2023

Brochure pratique - déclaration de revenus 2023 [sur impot.gouv.fr](https://impot.gouv.fr)

## A quoi servent vos impôts ?

Enseignement, sécurité, justice, solidarité, transports, culture, sports...vous voulez savoir comment les impôts sont utilisés pour financer ces services que vous utilisez au quotidien ?

Rendez-vous si le site [aquoiserventmesimpots.gouv.fr](https://aquoiserventmesimpots.gouv.fr)

Thématiques : [Impôt sur le revenu](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com	Je m'abonne
----------------------------------	-------------

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)